



Le régime de soins essentiel en un coup d'œil

QUI EST ÉLIGIBLE ?

TOUTE PERSONNE :

- Résidente de l'État de New York
- Remplissant les critères de revenus du régime de soins Essentiel
- Légalement présente aux États-Unis
- Âgée de 19 à 64 ans
- Inéligible à Medicaid ou Child Health Plus
- Inéligible à une couverture employeur

QUELLES SONT LES PRESTATIONS PRISES EN CHARGE ?

- Soins préventifs gratuits
- Soins aux patients hospitalisés
- Services aux patients ambulatoires
- Soins de maternité et de périnatalité
- Services d'urgence
- Analyses et imagerie
- Médicaments sous ordonnance
- Services de réadaptation et d'adaptation
- Services psychologiques et thérapeutiques pour la toxicomanie
- Services de gestion du bien-être et des maladies chroniques

NOUS CONTACTER :

nystateofhealth.ny.gov | 1-855-355-5777 ou téléscripneur : 1-800-662-1220

COMBIEN COÛTE LE RÉGIME DE SOINS ESSENTIEL ?

PRIMES : les primes mensuelles sont de 20 ou 0 \$ selon les revenus.

FRAIS PARTAGÉS : il n'y a **PAS DE FRANCHISE**. Voici quelques exemples de frais partagés.

FRAIS PARTAGÉS POUR LES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	Revenu individuel annuel : inférieur à 11,880 \$ - 17,820 \$	Revenu individuel annuel : 17,821 \$ - 23,760 \$
Prime mensuelle	0 \$	20 \$
Franchise annuelle	Aucune	Aucune
Soins préventifs	Gratuits	Gratuits
Consultation du médecin traitant	0 \$	15 \$
Consultation d'un spécialiste	0 \$	25 \$
Séjour hospitalier par admission	0 \$	150 \$
Consultation externe de santé comportementale	0 \$	15 \$ patient ambulatoire
Consultation interne de santé comportementale par admission	0 \$	150 \$
Service des urgences	0 \$	75 \$
Soins d'urgence	0 \$	25 \$
Physiothérapie, orthophonie, ergothérapie	0 \$	15 \$
FRAIS PARTAGÉS POUR LES MÉDICAMENTS SOUS ORDONNANCE	Revenu individuel annuel : inférieur à 11,880 \$ - 17,820 \$*	Revenu individuel annuel : 17,821 \$ - 23,760 \$
Génériques	1 \$	6 \$
Marque préférentielle	3 \$	15 \$
Marque non préférentielle	3 \$	30 \$
*0 \$ pour les personnes dont le revenu est inférieur à 11,880 \$.		
FRAIS PARTAGÉS POUR LES PRESTATIONS DENTAIRES ET OPHTALMOLOGIQUES	Revenu individuel annuel : inférieur à 11,880 \$ - 17,820 \$	Revenu individuel annuel : 17,821 \$ - 23,760 \$
Soins dentaires et ophtalmologiques	0 \$ (adhérents à faible revenu) Possibilité de souscription avec une prime supplémentaire (adhérents à revenu supérieur)	Possibilité de souscription avec une prime supplémentaire